

CAEN, le 13 Février 2018,

MESURE COMMERCIALE AU MOIS DE MARS POUR LES ABONNÉS SNCF INTERCITÉS ET TER

Sur les axes vers Paris, la qualité de service n'a pas toujours répondu aux attentes des voyageurs durant ces derniers mois. Des difficultés de production ont eu des impacts sur le respect de la composition des trains et sur la régularité.

En conséquence, SNCF met en œuvre une mesure commerciale pour les clients abonnés INTERCITÉS et TER au mois de Mars 2018 :

- 15% de réduction sur les abonnements Forfait* et Optiforfait** du mois de Mars 2018 (en vente dès le 20 février) pour les abonnés INTERCITÉS des lignes Paris-Rouen-Le Havre et Paris-Caen-Cherbourg.
- 15% sur les abonnements mensuels* et annuels** Tempo Normandie (-26 ans et +26 ans) pour les abonnés TER voyageant sur (Paris)-Vernon-Rouen et (Paris)-Evreux-Serquigny,

* les abonnés Forfait et mensuel Tempo Normandie se verront appliquer la réduction de 15 % lors de l'achat de leur abonnement de mars.

** les abonnés Optiforfait et annuel Tempo Normandie bénéficieront automatiquement d'une réduction de 15 % sur la mensualité de leur forfait de mars.

CONTACTS PRESSE :

SNCF Mobilités Normandie

Aurélie Guiguet – tel : 02 31 34 13 36 / 06 46 83 03 64 – aurelie.guiguet@sncf.fr

Région Normandie :

Emmanuelle Tirilly – tel : 02 31 06 98 85 – emmanuelle.tirilly@normandie.fr

Charlotte Chanteloup – tel : 02 31 06 98 96 – charlotte.chanteloup@normandie.fr

Laure Wattinne – tel : 02 31 06 78 96 – laure.wattinne@normandie.fr